ACADÉMIE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Construisons ensemble une école engagée !

© Crédit photo de couverture : Xavier Schwebel - MENJ

ÉDITO

Photo : Hélio-Luis KHAIR – Lycée Brassaï, académie de Paris

Madame, Monsieur,

Après plusieurs rentrées sous protocole sanitaire, cette rentrée scolaire 2022-2023 revêt forcément une intensité particulière, puisque nos élèves pourront cette fois retrouver leurs professeurs, leurs camarades et tout ce qui fait la vie des enfants et des adolescents dans les meilleures conditions.

De ces deux années qui viennent de s'écouler, j'ai la conviction que nous ressortons plus unis et plus forts. Car malgré la fatigue et les obstacles, nous avons collectivement réussi à surmonter les difficultés. Et nous sommes parvenus, dans le même temps, à mener à bien plusieurs réformes d'ampleur, je pense notamment à celle de l'affectation en classe de seconde GT, dont les premiers résultats sont particulièrement encourageants.

Tel est l'état d'esprit qui doit continuer à nous habiter dans les temps à venir, celui d'une communauté éducative unie et rassemblée autour de son École, de ses valeurs et de ceux qui les font vivre. Avec une seule boussole : la réussite de nos élèves.

Parmi les orientations que nous souhaitons donner à notre action pour l'année scolaire à venir, je veux insister sur deux éléments majeurs. Le premier concerne l'école maternelle, qui doit devenir la pierre angulaire de notre politique éducative. Toutes les études le montrent : les premiers apprentissages – et notamment le développement des capacités langagières – sont essentiels, car ils conditionnent l'entrée dans la lecture et partant la réussite dans les disciplines. À travers la promotion d'une école du bien-être et du langage, nous voulons prendre encore plus au sérieux l'école maternelle.

Nous devons ensuite permettre à nos jeunes de se construire des parcours d'étude et de vie en phase avec les évolutions de notre société : sport à l'école, en se fixant Paris 2024 comme horizon, numérique éducatif, pour une montée en compétences des professeurs et des élèves, relation école-entreprise, en faveur d'une orientation choisie et d'une insertion professionnelle réussie, et accompagnement des élèves décrocheurs pour ne laisser personne de côté. Voilà nos priorités pour l'année 2022-2023, afin que chacun puisse aller au bout de son potentiel.

Je souhaite remercier tous ceux qui, au sein l'académie de Paris, concourent avec dévouement et professionnalisme à l'accomplissement de notre belle mission de service public, professeurs, chefs d'établissement, directeurs d'école, inspecteurs, tous les personnels, partenaires de l'école et parents d'élèves, engagés au service de notre jeunesse, de son avenir, et donc de celui de notre pays.

Je vous souhaite à tous, une excellente rentrée 2022-2023 !

Christophe Kerrero

recteur de la région académique d'Île-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LES ÉLÈVES

12 118 300

écoliers, collégiens et lycéens (1) soit :

6 462 000 **élèves du premier degré**

5 656 300 **élèves du second degré**

dont **3 399 700** collégiens
et **2 256 600** lycéens
(dont **621 000** lycéens professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

59 260

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit (2) :

48 580 **écoles**

6 960 **collèges**

3 720 **lycées et Erea***

dont **2 090** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

859 000

agents de l'Éducation nationale
enseignent à des élèves des premier et second degrés (2)

LES DIPLÔMES (3)

87,7 %
Taux de réussite
au **diplôme national du brevet** (DNB)

91,1 %
Taux de réussite
au **baccalauréat**

79,2 %
Proportion de bacheliers
dans une génération

LA TAILLE DES CLASSES (2)

Premier degré

22,7 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

21,7 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré

25,8 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège (4)

18,2 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
dans les formations professionnelles en lycée

30,4 **élèves par classe**
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales et technologiques en lycée

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN (5)

6 980
euros par élève
du premier degré

8 730
euros par collégien

11 140
euros par lycéen général et technologique

12 680
euros par lycéen professionnel

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022.
(2) Public et privé sous contrat, rentrée 2021.
(3) Session 2022, données provisoires.
(4) Hors Segpa.
(5) Année civile 2020, données provisoires.

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE PARIS

(à la rentrée 2021 dans les secteurs public et privé sous contrat)

LES ÉLÈVES

306 615
élèves dans l'académie (hors post-bac)

148 091 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat de l'académie

84 741 élèves dans les collèges publics et privés sous contrat

73 256 élèves dans les formations pré-bac des lycées publics et privés sous contrat parisiens

507 élèves dans les 3 établissements régionaux d'enseignement adapté (**EREA**)
(Source : constat de rentrée 2021 - SSA)

20 814 **apprentis** dans le prébac au 31 décembre 2021
(Source : enquête SIFA - SSA)

362 187 **étudiants** pour l'année 2020-2021
(Source : RERS 2021 - MENJ Depp)

LES PERSONNELS

34 829 **personnels dans l'académie de Paris** au 31 décembre 2021 (y compris enseignants du secteur privé sous contrat)

9 807 professeurs des écoles et psychologues de l'Éducation nationale dans le 1er degré

16 573 professeurs dans le 2d degré

519 personnels d'encadrement (encadrement administratif, personnels de direction, personnels d'inspection)

5 512 personnels dans la filière vie scolaire (AED / AESH, CPE, personnels d'orientation, psychologues de l'Éducation nationale dans le 2d degré)

2 472 personnels dans la filière IATOSS (ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)
(Source : BSA - SSA)

Dans l'enseignement supérieur

8 943 enseignants permanents dont **802** enseignants du 2d degré et Arts et métiers, **4 627** maîtres de conférences et **3 514** professeurs pour l'année universitaire 2020-2021.
(source : open data ministère de l'enseignement supérieur - mise à jour du 22 février 2022)

5 690 enseignants non permanents (doctorants contractuels, ATER, enseignants invités et associés, lecteurs, maîtres de langues et répétiteurs de l'INALCO, contractuels) pour l'année universitaire 2019-2020.
(source : open data ministère de l'enseignement supérieur - mise à jour du 23 avril 2021)

LES ÉTABLISSEMENTS

1 100

écoles et établissements pour l'enseignement scolaire à la rentrée 2022 (public et privé sous contrat)

Dans l'enseignement supérieur

43 lycées publics et privés sous contrat proposent des **CPGE** et 61 des **STS**

6 universités (Sorbonne université, Panthéon Sorbonne, Panthéon Assas, Sorbonne Nouvelle, Université de Paris, Université Paris sciences et lettres)

2 IUT et 1 **INSPE** rattachés à des universités

1 École normale supérieure (ENS Ulm)

14 grands établissements (dont Sciences Po, le CNAM, l'EHESS, l'INALCO etc.)

3 COMUE (HESAM Université, Université Paris Lumières, PSL research university)

26 écoles (ingénieur, commerce, art, journalisme...)

(Sources : Open data du ministère de l'enseignement supérieur - RAMSESE)

Dans l'enseignement scolaire

753 écoles dont **211** en éducation prioritaire

178 collèges dont **30** en éducation prioritaire

166 lycées dont **29** lycées professionnels

3 EREA

(Source : RAMSESE - SSA)

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

90,1 % au diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2022

93,3 % au baccalauréat à la session de juin 2022, toutes séries confondues

(Source : MENJ - Depp - SSA)

ÉDUCATION PRIORITAIRE

45 832 élèves scolarisés à la rentrée 2021 dans les écoles et collèges de l'éducation prioritaire (hors Segpa)

30 275 dans les écoles et **10 278** dans les collèges classés REP

3 757 dans les écoles et **1 522** dans les collèges classés REP+

Dédoublement des classes en éducation prioritaire

100 % des élèves **grande section, CP et CE1** en classes dédoublées.

(Source : constat de rentrée 2021 - SSA)

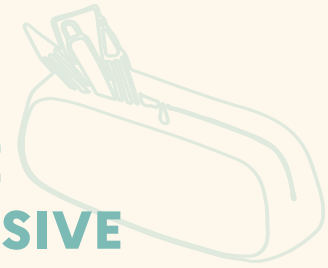

ÉCOLE INCLUSIVE

8 963 élèves en situation de handicap accompagnés attendus à la rentrée 2022 (public et privé sous contrat - scolarisation en milieu ordinaire)

163 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) (publics et privés)

(source SEI)

NOTRE ENGAGEMENT : LA RÉUSSITE DE CHACUN !

SOMMAIRE

1. ÉCOUTER, DIALOGUER, CONSTRUIRE : UNE MÉTHODE NOUVELLE

1.1 Accorder plus de place aux initiatives locales : expérimentations collège à la rentrée
1.2 L'école du futur : permettre aux équipes de construire leur projet
1.3 Promouvoir la culture de l'évaluation dans une approche positive, une boussole pour le pilotage académique
1.4 Communiquer avec les parents

2. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

2.1 Revaloriser et rendre attractifs les métiers de l'Éducation nationale
2.2 Former les personnels : l'école académique de la formation continue
2.3 S'engager pour l'égalité et la diversité

3. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE

3.1 Déployer un plan d'action pour l'école maternelle
3.2 Renforcer les savoirs fondamentaux
3.3 Poursuivre son parcours en lycée général et technologique
3.4 Valoriser la voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité
3.5 Développer une stratégie numérique au service de la réussite des élèves

4. GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

4.1 Lutter contre le harcèlement scolaire
4.2 S'épanouir par le sport
4.3 S'ouvrir au monde à travers l'éducation artistique et culturelle

5. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

5.1 Rendre l'école pleinement inclusive
5.2 Agir pour la mixité sociale à l'école
5.3 Persévérer dans les dédoublements de classe
5.4 Réduire les inégalités filles-garçons
5.5 Donner un nouvel élan à l'orientation
5.6 Lutter contre le décrochage scolaire
5.7 Amplifier le dispositif « Vacances apprenantes »

6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

6.1 Sensibiliser à la transition écologique
6.2 Faire société et susciter l'engagement
6.3 Informer par l'éducation aux médias et à l'information
6.4 Adapter l'École aux crises

© Stéphanie Lacombe - MENJ

1. ÉCOUTER, DIALOGUER, CONSTRUIRE : UNE MÉTHODE NOUVELLE

1.1 Accorder plus de place aux initiatives locales : les expérimentations au collège à la rentrée

Le collège a pour objectif de favoriser la réussite et le bien-être de tous les élèves.

À la rentrée scolaire 2022, une expérimentation aura lieu dans les collèges REP + George Rouault et George Clemenceau. À l'entrée au collège, en classe de 6e, elle vise à permettre à tous les élèves de consolider leurs acquis dans les savoirs fondamentaux, en français et en mathématiques. Pour cela, une partie des enseignements sont dédoublés et les élèves bénéficient d'un dispositif devoirs faits renforcés. Le travail mené s'appuie sur les évaluations d'entrée en 6e et associe les professeurs des écoles. Le rectorat de Paris organise des actions de formation propres aux professeurs concernés.

Afin de favoriser le bien-être, cinq collèges de l'académie de Paris bénéficient d'une expérimentation visant à augmenter les heures de sport pour les collégiens en complément des heures d'EPS. Alors que, dans deux ans, la France accueillera les jeux olympiques et paralympiques, il s'agit de permettre aux jeunes de faire de la pratique sportive un élément de leur vie quotidienne qui participe à leur bonne santé et développe leurs compétences sociales. Ce travail est mené en étroite collaboration avec la mairie de Paris et les clubs sportifs.

FOCUS

Dans le cadre du projet Éducation par le sport, mené par la mairie de Paris, un nouvel appel à projet a été lancé afin de promouvoir l'activité sportive dans les écoles et les collèges. Il fait suite aux premières expériences réussies dans les collèges parisiens. Ainsi, dans le 20e arrondissement, les collèges de l'éducation prioritaire Colette Besson, Pierre Mendès-France et Françoise Dolto ont mené un cercle d'escrime franco-cubain qui a permis de travailler avec les élèves sur la persévérance, le respect des règles, la rigueur ou encore le sens de l'engagement. Dans les collèges Raymond et Lucie Aubrac et Doisneau, à l'automne 2021, a été lancée la Tatane Academy qui permet de concilier aide aux devoirs et pratiques sportives pour permettre la réussite et favoriser le bien-être de chaque élève.

1.2 L'école du futur : permettre aux équipes de construire leur projet

L'école maternelle française bénéficie d'une réputation internationale. Pour autant, les connaissances que nous avons aujourd'hui sur l'extraordinaire plasticité cérébrale des enfants de 3 à 5 ans et sur les singularités du développement ouvrent des horizons pédagogiques particulièrement prometteurs. Au vu du temps qu'ils passent à l'école et du nombre d'adultes qu'ils côtoient, les enjeux de la scolarisation à l'école maternelle sont déterminants pour la réussite de leur scolarité et de leur vie.

PRIORITÉ L'ÉCOLE MATERNELLE ACADÉMIQUE

Les apports les plus récents de la recherche scientifique bousculent nos habitudes et nous engagent à mieux accueillir et à mieux faire grandir les plus jeunes élèves.

Le projet « Cap Maternelle », réunit cinq écoles maternelles de Paris qui vont expérimenter des pratiques pédagogiques et des gestes professionnels nouveaux pour accueillir les plus jeunes élèves dans les meilleures conditions. L'enjeu est d'optimiser le niveau général et d'accroître l'attractivité des écoles.

La démarche articule scolaire et périscolaire. Elle est donc le fruit d'une collaboration renforcée entre l'académie et la Ville. La direction et le responsable éducatif ville (REV) conduisent les équipes qui mettent en œuvre les projets. Elle est accompagnée par des laboratoires de recherche, la mission académique maternelle et la Ville. La communauté éducative bénéficiera de parcours de formation conjointement proposés par l'École Académique de la Formation Continue pour l'académie de Paris et l'École des Métiers, pour la DASCO.

À partir d'un état des lieux de chacune des écoles, la communauté éducative définit les mesures à mettre en œuvre et, avec les accompagnateurs du projet, en évalue les effets afin de décider de la suite à donner aux différentes actions pédagogiques entreprises.

Dans le cadre du programme d'enseignement au cycle 1 et du projet éducatif territorial, l'équipe pluri-catégorielle :

- s'adaptera aux plus jeunes des enfants accueillis ;
- proposera un parcours éducatif cohérent et de qualité ;
- organisera des modalités spécifiques d'apprentissage ;
- construira un collectif respectueux des individualités ;
- cultivera le plaisir de la curiosité intellectuelle.

Des points d'étape seront régulièrement organisés et un onglet sur le site académique École maternelle sera dédié aux publications.

1.3 Promouvoir la culture de l'évaluation dans une approche positive, une boussole pour le pilotage académique

Le dispositif d'évaluation des écoles et des établissements inscrit dans la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, déployé depuis deux ans dans le 2d degré se poursuit, et s'étend au 1er degré, lequel a fait l'objet, en 2021-2022, d'une première campagne auprès de 29 écoles volontaires.

Pour la présente année scolaire, **ce sont 63 établissements** (enseignement public et privé) qui seront concernés, **et 129 écoles**, évaluées dans une logique de regroupements.

Il s'agit de mettre en valeur les atouts de l'école ou de l'établissement et d'identifier les leviers mobilisables pour répondre, au plus près du terrain, aux besoins des élèves en tenant compte des spécificités de l'unité d'enseignement évaluée.

L'enjeu est d'ajuster le projet d'école ou le projet d'établissement autour de 3 à 4 axes prioritaires, de sorte que les acteurs de la communauté éducative disposent d'une « feuille de route » partagée pour les 5 années à venir.

Pour répondre à ces ambitions, l'évaluation s'appuie sur deux phases complémentaires :

- une auto-évaluation menée au sein de l'école ou de l'établissement sur la base d'un travail collaboratif ;
- une évaluation externe conduite par 3 évaluateurs dont a minima un inspecteur coordonnateur et un chef d'établissement.

Quatre domaines sont appréhendés :

- les apprentissages, les acquis des élèves, leurs parcours, les enseignements ;
- le bien-être et la vie de l'élève, le climat scolaire ;
- les acteurs, le fonctionnement de l'école ou de l'établissement et sa stratégie ;
- l'intégration de l'école ou de l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

La démarche s'appuie sur un corpus de données quantitatives (APAE, données établissement) et qualitatives (recueil du point de vue des acteurs) et donne lieu à la production d'un rapport final.

CALENDRIER RETENU

	1er degré	2d degré
Auto-évaluation	septembre - fin novembre	septembre - mi-décembre
Évaluation externe	décembre - fin février	janvier - fin mars

1.4 Communiquer avec les parents

Parce que le rôle et la place des parents à l'école sont fondamentaux, leurs droits sont reconnus à travers un droit d'information sur la scolarité de leurs enfants, un droit de réunion et un droit de participation par leurs représentants pour siéger dans les instances des écoles et établissements (conseil d'école et conseil d'administration).

La communication avec les parents, membres à part entière de la communauté éducative, est en effet un enjeu majeur pour la réussite des élèves dans leur parcours, la qualité du climat scolaire et la confiance dans l'institution.

Il s'agit d'apporter aux parents toutes les informations utiles leur permettant d'assurer leurs choix et de prendre leurs responsabilités dans le déroulement de la scolarité de leurs enfants. En sus des réunions individuelles et collectives, des outils sont ainsi mis en place : livret scolaire, mallette des parents, espaces aménagés au sein des établissements… Les moments clés ou sensibles du parcours de l'élève (transitions entre les niveaux scolaires, ruptures scolaires, orientation…) sont autant de temps privilégiés de dialogue entre les familles, les directeurs d'école, les chefs d'établissement et leurs équipes.

À l'école primaire, on insistera tout particulièrement sur un temps d'échange avec les parents au moment de la restitution des évaluations de début CP, mi-CP et début CE1.

Au collège et au lycée, les évaluations de début d'année en 6e et en 2de doivent également faire l'objet d'échanges approfondis.

La communication avec les parents tient aussi compte des publics éloignés du système éducatif et/ou des outils numériques. À titre d'exemple, « Ouvrir l'école pour la réussite des enfants » est un dispositif qui vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers, en leur proposant des formations visant l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et du fonctionnement de l'école.

Enfin et en complément de la communication de proximité assurée par l'école, la direction de l'académie s'emploie à tisser un lien fort avec les fédérations de parents d'élèves avec lesquelles des temps d'échanges sont organisés très régulièrement.

LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS À PARIS

Sur le territoire parisien, l'amélioration de la communication avec les parents, cœur du lien famille-école et attention forte des directeurs d'école et chefs d'établissements, est une ambition partagée avec les partenaires de l'académie. Inclus dans les priorités du schéma parisien des services aux familles et du projet éducatif des territoires signés notamment avec la préfecture de Paris, la ville et la CAF pour la période 2021-2026, elle se traduit par la mise en place d'un réseau d'acteurs de proximité au plus près des familles, en particulier des plus vulnérables, et dont l'objectif est d'aller vers elles pour faciliter leur accès à l'information et engager des actions adaptées à leurs besoins.

© Julie Bourges - MENJ

2. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

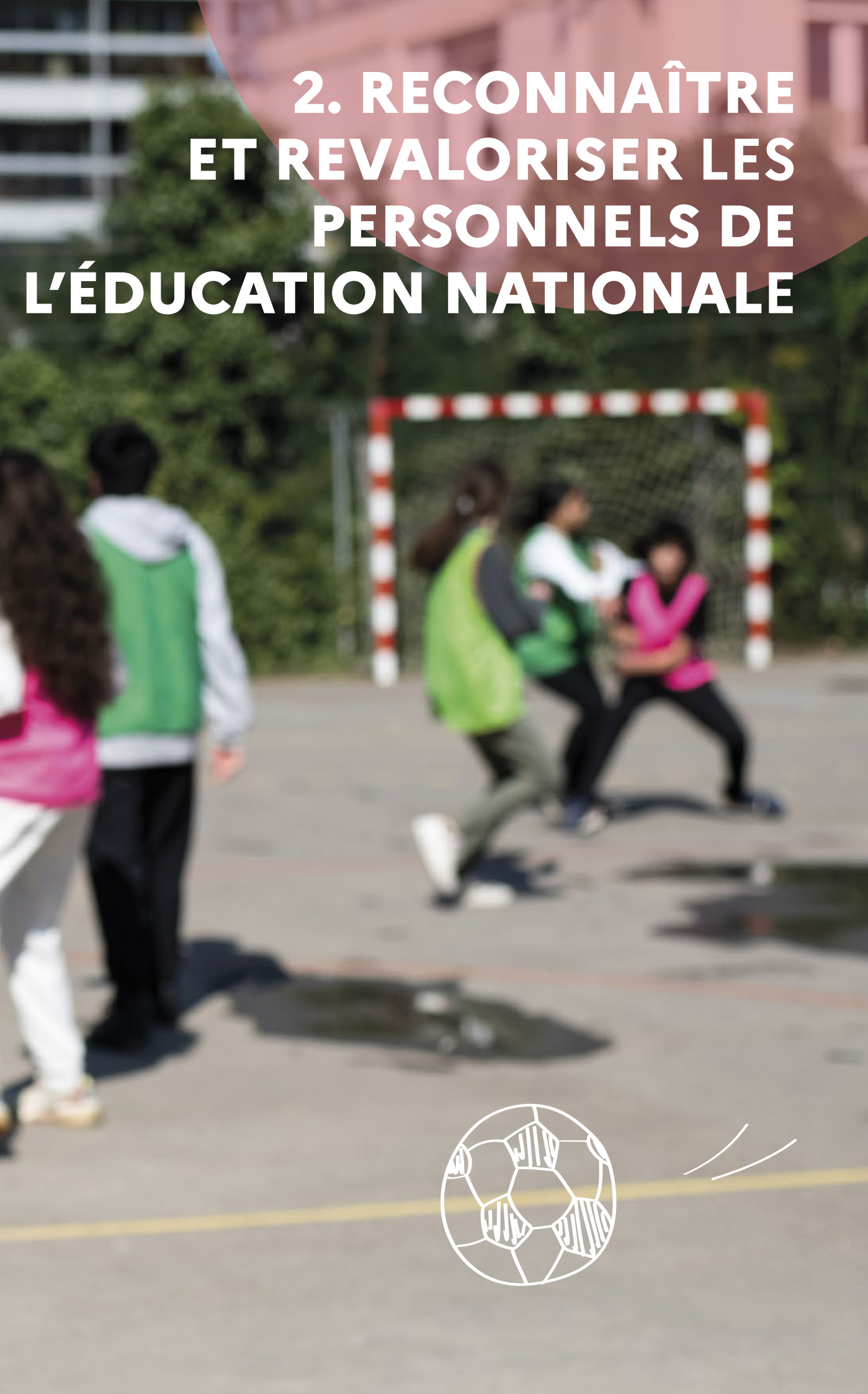

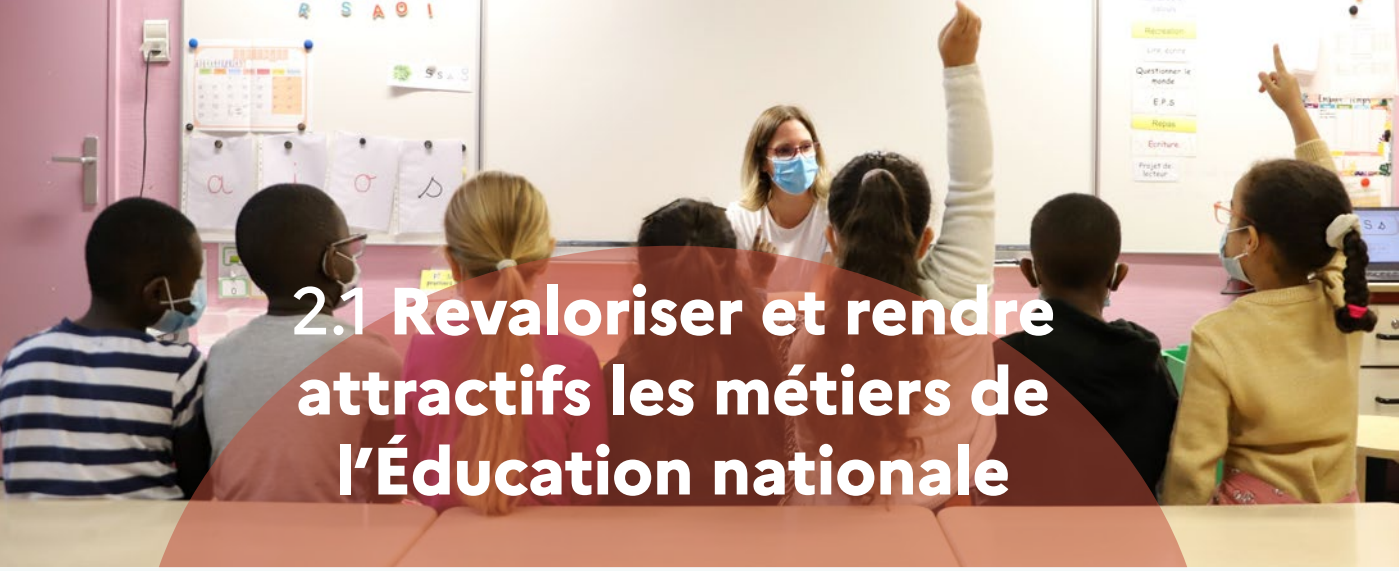

2.1 Revaloriser et rendre attractifs les métiers de l'Éducation nationale

DES MESURES DE REVALORISATION AU BÉNÉFICE DE TOUS LES PERSONNELS

Plusieurs catégories de personnels ont bénéficié de mesures de revalorisation en 2022 dans le cadre du Grenelle de l'éducation: revalorisation de la grille indiciaire des AESH, prime d'attractivité pour les personnels d'enseignement, d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale, prime d'équipement informatique, prime inflation, revalorisation des personnels de la filière administrative (revalorisation indiciaire des catégories C, revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie A, B et C, mesures de requalification des emplois) et de la filière médico-sociale (revalorisation indemnitaire), rééchelonnement indiciaire et revalorisation indemnitaire des inspecteurs, revalorisation indemnitaire des personnels de direction, financement forfaitaire de la protection sociale complémentaire.

À la rentrée 2022, tous les personnels bénéficieront par ailleurs d'une revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice à effet du 1er juillet 2022. Des revalorisations des premiers échelons de la catégorie B seront également mises en œuvre ainsi qu'une hausse des prestations interministérielles de restauration et un assouplissement du forfait mobilité durable. Autre mesure importante : les AED qui totalisent 6 années de service pourront bénéficier d'un CDI.

LE RENFORCEMENT DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS

Dans le cadre du Grenelle de l'éducation (engagement n°5), les prestations d'action sociale au bénéfice des personnels sont renforcées et notamment les actions en faveur du logement.

À compter de la rentrée 2022, l'académie de Paris bénéficiera ainsi d'un droit de réservation sur 95 logements sociaux à destination de ses personnels, dont 50 logements pour des professeurs des 1er et 2d degrés. La désignation des candidats à ces logements se fera sur la base des critères sociaux arrêtés par la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), avec une priorité donnée aux personnels néo-titulaires.

Des logements temporaires pourront également être proposés aux personnels stagiaires qui rencontreraient des difficultés dans la recherche d'un logement.

L'adhésion à l'association nationale Préau créée en 2021, qui permet aux personnels de bénéficier, à des tarifs préférentiels, de prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques, est également rendue gratuite pour tous les personnels.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE RH ACADÉMIQUE

Un an après son adoption, la feuille de route RH qui vise à mieux informer et répondre, à accueillir et accompagner les personnels produit ses premiers effets.

Les actions conduites :

- Organisation de webinaires ouverts à tous les personnels à l'occasion de la mise en œuvre des dispositifs RH (mouvement, postes adaptés, accueil des stagiaires...)
- Informations RH diffusées via les lettres d'informations hebdomadaires et refonte du site académique
- Accompagnement personnalisé des personnels via la cellule académique ressources humaines et les conseillers dédiés aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école
- Mise en place de la Mission Académique de l'Encadrement avec un premier vivier de 25 personnes qui a bénéficié d'actions individuelles d'accompagnement (mentorat, immersion, coaching notamment).
- Action conduite à l'attention des deux cents personnels originaires de l'académie de Paris qui exercent à l'étranger afin de préparer leur retour

À la rentrée 2022, **20 référents RH de proximité seront déployés dans les EPLE** (adjoints gestionnaires volontaires), avec pour mission d'apporter des premiers éléments de réponse aux questions que se posent les personnels et de les accompagner dans leurs démarches RH.

2.2 Former les personnels : l'école académique de la formation continue

L'ÉCOLE POUR CEUX QUI FONT L'ÉCOLE, C'EST :

500 formations organisées en parcours de 15 à 30 h

- 3 types de parcours :
- 100 parcours inter-catégoriels
- 150 parcours dans les domaines
- 250 parcours dans les disciplines

pour une offre de formation plus resserrée, plus lisible, plus certifiante pour l'usager.

10 thématiques

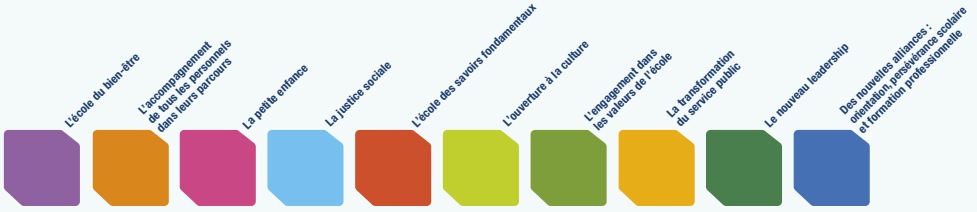

10 priorités académiques fortes

pour construire les compétences professionnelles du 21e siècle (UNESCO), pour relever les défis sociétaux et éducatifs, pour fonder une culture commune et travailler ensemble.

1 nouveau concept :

L'ouverture à la recherche et au partenariat grâce au Lab'Sorbonne ; plus d'apports d'experts pour pouvoir croiser les savoir-faire professionnels avec des résultats concrets de la recherche et questionner ses certitudes pédagogiques en lien avec le terrain.

1 équipe à votre écoute

composée de :

- 19 conseillers en ingénierie de formation,
- 9 agents administratifs financiers
- 200 acteurs qui ont co-construit les parcours sur les besoins exprimés
- 1 réseau de formateurs

L'EAFC réinvente ses méthodes pour former plus et mieux.

2.3 **S'engager pour l'égalité et la diversité**

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'ACADÉMIE

L'académie de Paris s'est engagée pleinement en faveur des politiques d'égalité professionnelle par l'adoption du plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mai 2022.

Ce plan décline au niveau académique les cinq axes du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche adopté pour les années 2021-2023.

L'ensemble des actions pour l'académie de Paris se déploieront de manière pluriannuelle de 2022 à 2024.

Elles s'articulent autour de cinq axes majeurs :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel.

Ainsi, comme l'ensemble des académies, l'académie de Paris a permis de contribuer à l'obtention des labels AFNOR du MENJ et du MESR en juillet 2022 pour l'égalité professionnelle.

Grâce à une politique volontariste, l'académie de Paris s'engage pour les quatre années à venir, à faire vivre cette démarche dans ses actions quotidiennes.

Repères chiffrés (source : bilan social 2020)

- 69,4 % de femmes pour l'ensemble des personnels de l'académie
- 57,1 % de femmes dans l'encadrement administratif, personnels de direction et personnels d'inspection
- 68,9 % de femmes parmi les personnels enseignants dont 84,3 % dans le 1er degré et 58,4 % dans le second degré
- 72,6 % de femmes pour la filière vie scolaire (AESH, AED, CPE et personnels d'orientation)

© Stéphanie Lacombe - MENJ

3. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE

3.1 Déployer un plan d'action pour l'école maternelle

En cohérence avec la circulaire de rentrée ministérielle, le Plan Académique Maternelle a pour objectifs de développer l'excellence du geste professionnel, de donner à chacun les mêmes chances en rétablissant notamment l'égalité entre enfants sur l'acquisition du vocabulaire et de veiller à leur bien-être.

PRIORITÉ L'ÉCOLE MATERNELLE ACADÉMIQUE

Pour garantir un parcours scolaire réussi et épanoui, l'école maternelle doit répondre à deux enjeux fondamentaux :

- **permettre de solides apprentissages, rendus possibles par l'extraordinaire plasticité cérébrale des enfants de 3 à 5 ans : tous les élèves sont capables d'apprendre beaucoup et vite ;**
- **donner le goût de l'école, en respectant leur développement et leur rythme d'apprentissage : tous les enfants sont différents.**

Le Plan Maternelle concerne toutes les écoles maternelles de l'académie. Il comporte trois volets : transmettre, former et innover.

Ces volets seront déclinés pour répondre à la nécessaire complémentarité du temps de l'enfant en partenariat avec la Ville.

- **Transmettre** : le groupe académique maternelle s'informe des recherches scientifiques pour les didactiser et rend à tous les personnels compte via le site académique Maternelle et un focus hebdomadaire dans Inform@lire ;
- **Former** : tous les professeurs des écoles maternelles bénéficient d'un stage d'une semaine (ils sont remplacés grâce à une brigade départementale dédiée) ; les directeurs bénéficient d'une formation en parcours initial et en parcours continu ; des parcours EAFC (Académie) et École des métiers (Ville) conjointement élaborés sont proposés à tous les personnels de l'académie et de la ville.
- **Innover** : certaines écoles maternelles entrent dans des expérimentations à la rentrée sous la base du volontariat : des écoles « bilingues » ; des écoles « innovation » ; des écoles « Cap Maternelle ».

Notre mission est triple : déclencher ou développer la curiosité intellectuelle en chaque enfant pour lui offrir le goût de l'excellence. Créer les conditions optimales d'accueil et de bien-être, pour développer en chacun le plaisir de vivre en harmonie dans la collectivité. Lutter contre les déterminismes sociaux dès les premières années de scolarisation puisque tous les enfants sont capables d'apprendre et de comprendre.

3.2 Renforcer les savoirs fondamentaux

L'académie de Paris a plus que jamais pour objectif de proposer aux élèves des conditions d'apprentissage qui visent l'excellence, l'égalité et le bien-être de tous les élèves.

Pour ce faire, elle impulse sans discontinuer depuis plusieurs années une politique volontariste de formation des professeurs pour **l'apprentissage de la lecture et de l'écriture**. Cette politique de formation définie depuis 2017 dans le cadre d'un « **plan lecture** » en faveur des publics les moins favorisés, alliée à des conditions très favorables d'apprentissage dans les classes dédoublées et maintenant dans des classes dont les effectifs sont limités, permet d'obtenir de très bons résultats aux évaluations nationales de CP et CE1 :

En français, en début CP, plus de 80 % des élèves ont une maîtrise suffisante de la majorité des compétences testées. Les résultats sont supérieurs au niveau national pour 6 compétences sur 8, entre 0,6 et 2,2 points de plus que le niveau moyen national.

Nos élèves des secteurs d'éducation prioritaire possèdent des compétences essentielles à une suite de parcours réussis : on constate une maîtrise des élèves de REP et REP+ en compréhension des phrases, textes et mots et en phonologie allant jusqu'à 10,5 points de plus en REP+ par rapport au niveau national.

En CE1, cette réussite est encore plus visible : environ 80 % d'élèves de CE1 ont une maîtrise suffisante pour 7 compétences sur 8 dans l'académie contre 4 sur 8 sur le plan national. Les performances en lecture sont remarquables : près de 90 % des élèves de l'académie maîtrisent les compétences essentielles en lecture et en écriture, notamment comprendre un texte lu seul, comprendre des phrases lues seul et écrire des syllabes simples et complexes.

En mathématiques, les résultats sont également d'un très bon niveau et notre action en faveur de la formation des professeurs se constate également : **en CP**, plus de 80 % des élèves ont une maîtrise suffisante de la majorité des compétences testées. Pour le domaine de la résolution de problème, domaine de difficulté des élèves en général, les résultats académiques sont significativement supérieurs à la moyenne nationale : hors REP +4 points, en REP +8,4 points, en REP+ +6,5 points. **En CE1** cette réussite se poursuit, avec des résultats académiques supérieurs aux résultats nationaux, et par exemple jusqu'à 10 points de plus pour la résolution de problèmes et 9 points pour l'addition.

Cette réussite globale ne doit pas nous détourner des situations d'élèves en difficulté dont les besoins doivent être dûment analysés afin d'engager toutes les actions nécessaires à leur progrès. Pour que **chaque professeur** puisse utiliser les résultats des évaluations comme un levier pédagogique en faveur de la réussite de **chaque élève**, le travail de nos équipes dans les écoles, dans les circonscriptions, doit se concentrer sur une analyse fine de ces résultats : l'objectif partagé par tous les acteurs académiques est de préciser les besoins de chaque élève, de définir les modalités d'accompagnement des professeurs sur le terrain ainsi que les grandes orientations de notre politique académique de formation. La mobilisation des professeurs et des formateurs, notamment dans le cadre des **plans nationaux français et mathématiques**, avec des modalités de **formation et d'accompagnement plus concrètes et plus proches de la classe**

dans le cadre du travail **en constellations traduit cette stratégi**e : les pratiques évoluent, le travail d'équipe est renforcé dans un but commun, celui d'agir ensemble pour la réussite et l'excellence de chacun.

Parallèlement à cette stratégie qui vise à développer une action pédagogique et éducative la plus efficace possible en cycle 2, l'académie fait le pari de renouveler les pratiques professionnelles à la maternelle. Dans ce contexte notre « **plan maternelle** », qui s'appuie sur 3 axes t**ransmettre, former, innover,** se déploie et vise à la fois de solides premiers apprentissages dans les domaines fondamentaux, mais également le développement des compétences psycho-sociales. Notre objectif est que Paris soit une ville dans laquelle la sociologie pèse de moins en moins sur le résultat des élèves.

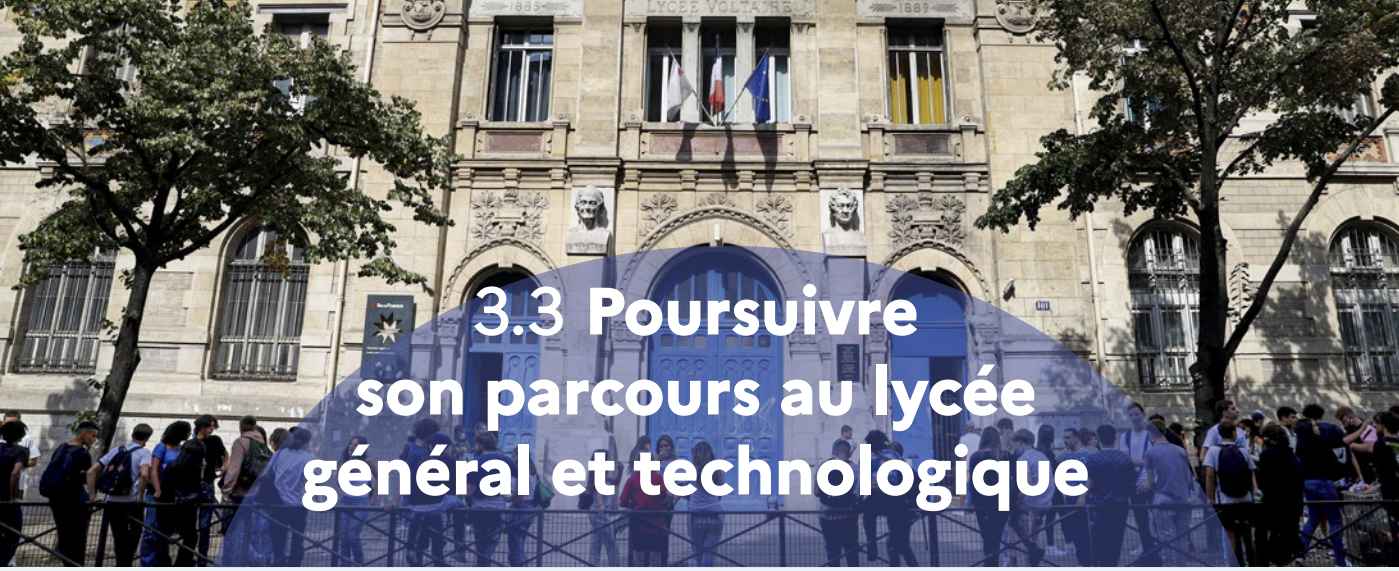

3.3 Poursuivre son parcours au lycée général et technologique

L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES DANS LE TRONC COMMUN

À la rentrée 2022, un enseignement de mathématiques facultatif d'1 h 30 est proposé dans les enseignements communs, pour les élèves de première générale qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques. Cet enseignement permettra aux « non-spécialistes » qui le souhaitent de consolider l'apprentissage et la maîtrise des notions fondamentales et leur assurera un socle de connaissances et de compétences mathématiques utiles pour la vie sociale et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données etc.). Le programme de ce module spécifique consacré à un enseignement mathématique sera intégré à l'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale, il est conçu autour des objectifs suivants :

- consolider la culture mathématique et assurer le socle de connaissances et de compétences mathématiques qui sera utile pour une réussite sociale, citoyenne et professionnelle ;
- réconcilier avec les mathématiques les élèves qui ont perdu le goût et l'intérêt pour cette discipline ;
- permettre à chaque élève de développer des aptitudes intellectuelles comme la rigueur, la logique, l'esprit critique, mais aussi l'inventivité et la créativité ;
- assurer les bases nécessaires à la compréhension de phénomènes quantitatifs tels qu'ils sont mobilisés dans les différents champs disciplinaires et tels qu'ils permettent d'éclairer certains débats actuels.

Cet enseignement de mathématiques sera intégré, pour les élèves qui le suivront, au nouvel « enseignement scientifique et mathématique » qui est porté à 3 heures 30 hebdomadaires (contre 2 heures dévolues à « enseignement scientifique »). Cet enseignement sera évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de 1re).

Les élèves qui le souhaiteront pourront poursuivre l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires en classe de terminale.

LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL

Le baccalauréat français international (BFI) est un nouveau dispositif, mis en œuvre au cycle terminal du lycée général, qui s'inscrit dans la continuité des parcours renforcés qui vont, dans l'académie de Paris et selon les langues, des classes de maternelle aux sections internationales de lycée.

Il est destiné à accueillir les élèves issus des sections internationales de seconde ainsi que des élèves qui ne sont pas issus de sections internationales, mais dont le niveau de langue leur permet de suivre les enseignements dispensés dans le cadre du BFI.

L'admission des élèves dans le dispositif BFI se fait, pour les élèves issus de sections internationales, au vu de l'avis rendu par le conseil de classe de l'établissement d'origine et, pour les autres, sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et du résultat obtenu à des épreuves écrite et orale.

Les élèves scolarisés en BFI suivront les enseignements de droit commun du baccalauréat général (tronc commun, enseignements de spécialité – à l'exclusion de l'enseignement de spécialité Langues, littératures et Cultures Étrangères ou Régionales ou Anglais Monde Contemporain – et enfin, enseignements optionnels) ainsi que les enseignements spécifiques suivants : connaissance du monde, une discipline non linguistique obligatoire ou DNL (histoire-géographie ou enseignement scientifique selon l'accord avec le pays partenaire) et en enseignement d'approfondissement culturel et linguistique. Une DNL facultative pourra être proposée par les établissements.

LES DISPOSITIFS BFI DANS L'ACADÉMIE DE PARIS

Établissements publics :

- **Lycée Honoré de Balzac** : allemand, anglais britannique, espagnol, italien, portugais
- **Lycée Claude Monet** : arabe, chinois
- **Lycée Camille Sée** : anglais britannique
- **Lycée Maurice Ravel** : anglais britannique
- **Lycée Jacques Decour** : hinois
- **Lycée Janson de Sailly** : chinois
- **Lycée Jean de la Fontaine** : Japonais
- **Lycée Montaigne** : polonais, portugais

Établissements privés sous contrat :

- **Lycée général privé Jeannine Manuel** : anglais américain
- **École active bilingue Étoile** : anglais britannique

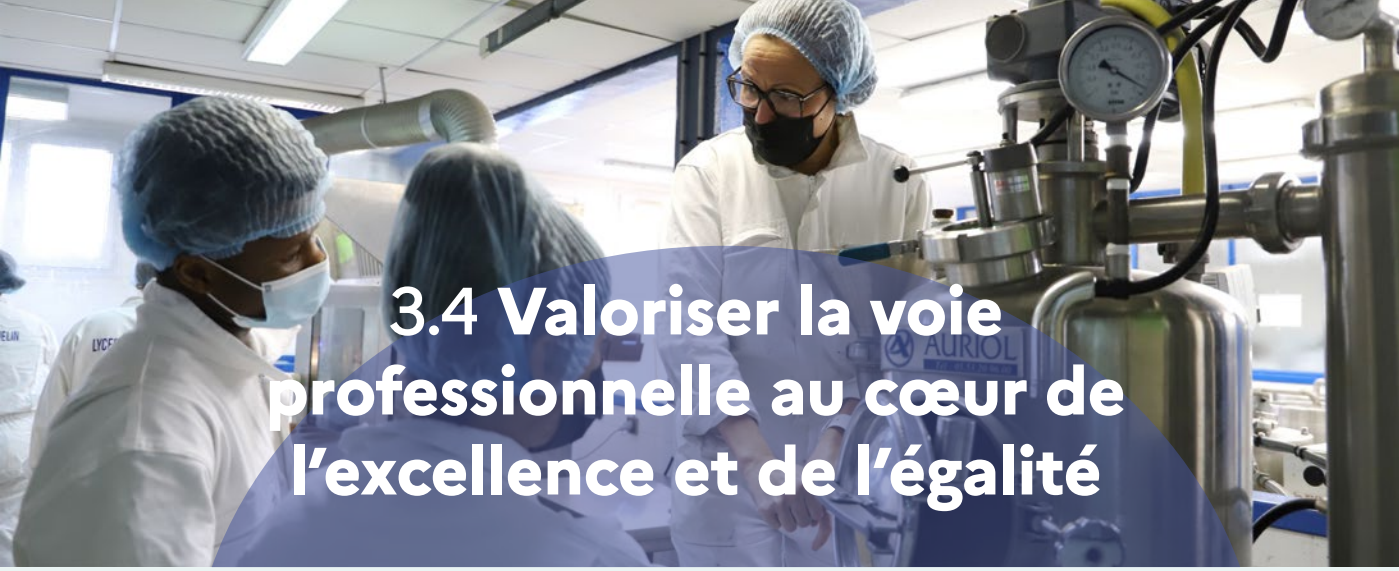

3.4 Valoriser la voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité

La diversité des formations dans l'académie constitue un atout majeur proposé aux jeunes Parisiens. Ce sont en effet tous les champs professionnels qui y sont représentés en Sciences et Techniques Industrielles, Design et Métiers d'Art, Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, Tertiaire, Sécurité, Hôtellerie Restauration… Pourtant, ces parcours sont encore trop souvent méconnus alors qu'ils peuvent offrir aux jeunes de remarquables trajectoires de formation et qu'ils répondent utilement aux besoins sociaux et économiques de la nation.

Pour donner à voir cette voie qui, pour la première fois a connu en 2022 un regain d'orientation (+380 élèves parisiens), différents événements pilotés au sein des Comités Locaux École Entreprise, auront lieu au cours de l'année scolaire avec notamment la Semaine des lycées professionnels qui permettra de valoriser cet univers encore trop souvent négligé et sous-estimé.

Par ailleurs, la transformation engagée du lycée professionnel se poursuit, s'appuyant sur des modalités pédagogiques spécifiques : le chef-d'œuvre qui met en valeur la démarche de projet collectif ou individuel, la co-intervention qui crée le lien entre enseignement général et enseignement de spécialité et donne du sens aux apprentissages et l'accompagnement renforcé qui doit y prendre toute sa place. Ce dernier doit mettre l'accent sur la consolidation des acquis en français et mathématiques en début de cursus laissant progressivement la place au travail sur l'orientation post-bac : la mise en œuvre des modules de terminale d'**insertion professionnelle** pour les jeunes qui se destinent à entrer dans la vie active ou d'accompagnement à la **poursuite d'étude** pour ceux qui souhaitent poursuivre en BTS.

Enfin, pour les jeunes bacheliers professionnels admis en Sections de Technicien Supérieur, l'académie de Paris a également choisi de concentrer des moyens sur des dispositifs pédagogiques d'accompagnement adaptés permettant d'améliorer leur réussite encore largement insuffisante.

REPÈRES CHIFFRÉS

- **51 établissements** dont **3 Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté**
- Plus de **100 spécialités** de diplômes répartis en **CAP, Baccalauréat Professionnel, Mention Complémentaire, Brevet Professionnel, Brevet des Métiers d'Art**
- **Formations particulières** : **FCIL** (Formation Complémentaire D'Initiative Locale)
- Environ **12 000** élèves

→ Toutes les informations sur les comités locaux école-entreprise (CLEE) dans la partie 5.5

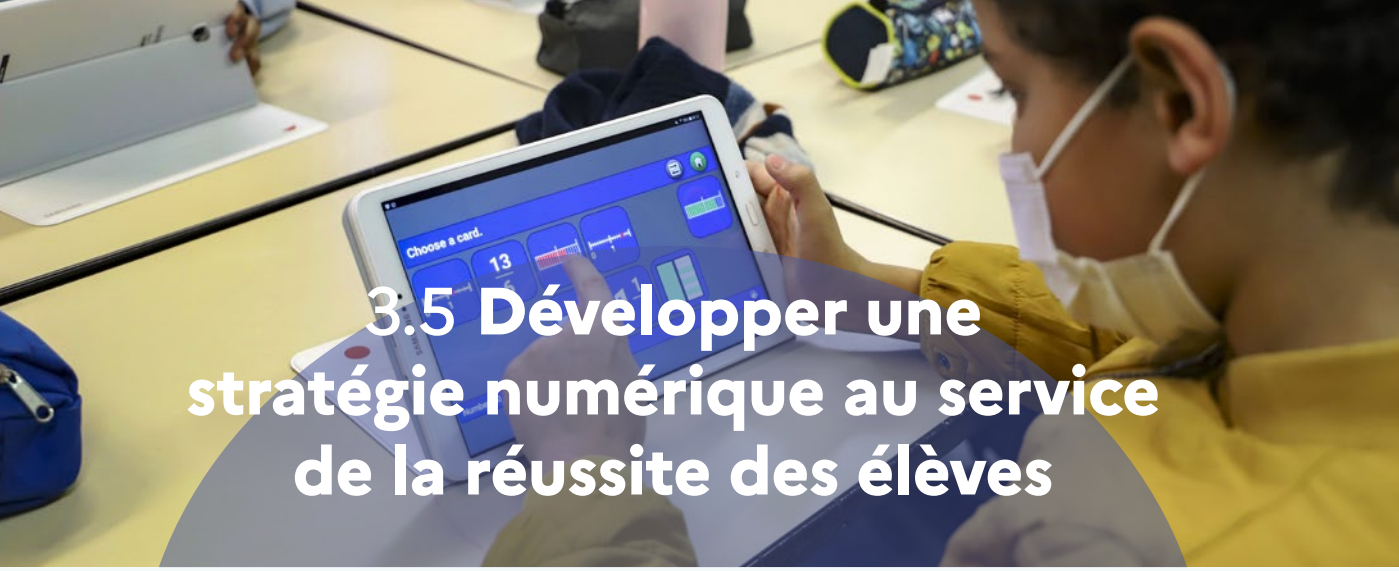

3.5 Développer une stratégie numérique au service de la réussite des élèves

La crise sanitaire a été un vrai tremplin pour le développement du numérique éducatif. Cette période a permis à tous les acteurs de porter un autre regard plus objectif sur le potentiel du numérique. Il faut maintenant ancrer cette avancée dans des pratiques durables et donner tout son sens au numérique.

PRIORITÉ LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ACADÉMIQUE

→ **Première priorité** : développer et certifier les compétences numériques de tous les élèves (certification Pix).

La maîtrise des compétences numériques est devenue essentielle pour agir en citoyen éclairé, avoir une vie scolaire épanouie et s'insérer professionnellement.

Avancée significative en 2021-2022 : 92 % des élèves de terminale GT et 98 % des étudiants de BTS ont été certifiés.

Avancée significative en 2021-2022 : 100 % des collèges et lycées disposent d'un ENT et 72 % des écoles en sont équipées.

→ **Deuxième priorité** : Faire de l'ENT le socle numérique de confiance pour la communication, la pédagogie et la collaboration dans chaque école et établissement.

L'ENT (espace numérique de travail) permet d'orchestrer de multiples usages pédagogiques en classe et à distance : communication, production écrite ou orale, entraînement, partage de documents, classe virtuelle, accès aux ressources et aux outils de vie scolaire.

→ **Troisième priorité** : Enseigner autrement avec le numérique : la e-éducation.

L'expérience contrainte d'école à la maison a modifié sensiblement les gestes professionnels pour enseigner autrement avec le numérique (e-éducation) : parcours d'apprentissage en ligne Moodle, classe virtuelle, enseignement hybride synchrone HySy pour des élèves éloignés et robots de téléprésence TEDi pour les élèves empêchés.

Avancée significative en 2021-2022 : formation d'un référent numérique Moodle par établissement pour former à son tour ses collègues en interne

NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES

La spécialité NSI vise l'appropriation des concepts et des méthodes qui fondent l'informatique, dans ses dimensions scientifiques et techniques. Les effectifs sont en progression constante depuis sa création en 2019. Elle est désormais enseignée par des professeurs issus des concours. Des professeurs titulaires arrivent ainsi progressivement dans l'académie. En parallèle, les professeurs déjà impliqués dans la spécialité ont la possibilité d'effectuer un changement de discipline.

Pour accompagner cette montée en charge, le plan académique de formation propose différents modules de renforcement disciplinaire (réseaux, bases de données, IHM, IA…), mais aussi des modules à vocation pédagogique pour soutenir la mise en œuvre des démarches de projet. Celles-ci peuvent se concrétiser à travers la participation aux Trophées NSI, dont la 1re édition s'est tenue en 2022 (https://trophees-nsi.fr/). L'autre temps fort de la discipline, la journée nationale NSI, est consacré à l'orientation des élèves. À travers des événements variés, qui peuvent également se dérouler en établissement, les élèves de collèges et de lycées ont l'occasion de découvrir l'ampleur du champ des possibles dans le numérique et l'informatique, en termes de formations et de métiers. Un enjeu fort porte sur l'égalité filles-garçons, la part des filles étant particulièrement faible, alors que les métiers du numérique et de l'informatique sont particulièrement propices à l'insertion.

Les poursuites d'études offertes aux élèves ayant suivi la spécialité NSI sont nombreuses et variées : licence d'informatique, BUT Informatique, BTS SIO, BTS SN, écoles d'ingénieurs, et également la filière emblématique, la CPGE MPII dont le nombre de sections proposées est particulièrement important à Paris.

Retrouvez toutes les informations sur l'enseignement de l'informatique au lycée sur le site pédagogique « Sciences informatiques (NSI – SNT) ».

https://nsi-snt.ac-paris.fr

Chiffres clés à la RS 2021

52
lycées publics et privés sous contrat

1 524
élèves en Première

569
élèves en Terminale

© Stéphanie Lacombe - MENJ

4. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

4.1 Lutter contre le harcèlement scolaire

L'académie de Paris a déployé en 2021-2022 la première vague du programme de prévention et lutte contre le harcèlement à l'école, Phare, avec 26 collèges et 20 circonscriptions impliqués. L'académie a choisi un mode d'accompagnement au plus près des équipes avec un plan de formation ambitieux et systémique : méthode de préoccupation partagée, élèves ambassadeurs, charte, protocoles de prise en charge, participation aux événements "Non au harcèlement".

REPÈRES CHIFFRÉS

1000 jours de formations d'équipes

48 % de professeurs

280 élèves ambassadeurs en collège

Le déploiement se poursuivra pour cette première vague l'an prochain avec un focus sur les compétences psychosociales, le cyber harcèlement et les ateliers parents.

2022-2023, c'est aussi la généralisation du programme à tous les collèges de l'académie et toutes les circonscriptions.

Qu'est-ce qu'un programme de prévention ?

Les éléments du programme Phare sont interdépendants, ont été testés, leurs effets évalués. Ils modifient les gestes professionnels dans les écoles et les établissements et permettent une diminution des phénomènes de harcèlement. La méthode de préoccupation partagée (MPP) résout plus de 80 % des situations de violences et de harcèlement entre pairs.

FOCUS

L'académie de Paris se distingue par le nombre d'élèves ambassadeurs y compris en lycées mais aussi par le nombre d'acteurs toutes catégories confondues impliqué dans les établissements : au lieu des 5 personnes ressources demandées, les EPLE et circonscriptions en ont proposé 10 en moyenne.

4.2 **S'épanouir par le sport**

L'académie de Paris s'engage dans les programmes gouvernementaux permettant de construire une nation sportive en vue de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cette dynamique se concrétise pour de nombreux établissements par le programme de labellisation « Génération 2024 ». Fort de quatre années riches en projets et en évènements à destination des élèves parisiens, il a vocation à consolider les passerelles entre l'institution scolaire et le mouvement sportif. Il impulse des temps forts permettant de mettre en valeur les projets des établissements (Journée nationale du sport scolaire, Semaine olympique et paralympique, Journée olympique). Plus généralement, il soutient les équipes qui souhaitent s'engager pour l'Olympisme et le Paralympisme.

PRIORITÉ LE SPORT ACADÉMIQUE

Deux programmes méritent toute notre attention pour cette rentrée :

→ 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne

Le programme « 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne » se généralise dès cette rentrée à l'ensemble des écoles de l'académie ; un accompagnement et des ressources sont disponibles pour engager tous les élèves à faire plus d'activités physiques et sportives.

Avant d'entrer en classe ou après une activité d'étude intense, il est possible de proposer à plusieurs moments de la journée des temps en lien avec les activités physiques, de manière brève, mais régulière.

Nos équipes académiques ont élaboré des fiches pédagogiques et ludiques. Elles proposent des activités simples et faciles à mettre en place, qui favorisent les apprentissages. Par le jeu, les jeunes élèves prennent goût au mouvement, à la découverte de leur environnement, et se développent dans le respect des règles et d'autrui.

Ainsi, cette mesure permet d'appréhender les enjeux de santé en actes, et de favoriser la construction de repères afin d'encourager la pratique physique des élèves tout au long de leur scolarité, puis de façon autonome dans leur vie d'adulte.

→ 2 heures de sport supplémentaires au collège

Cinq collèges volontaires mettront en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps offrant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir effectuer deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, avec des clubs ou associations sportives.

C'est l'occasion de créer une complémentarité entre l'enseignement obligatoire de l'Éducation Physique et Sportive, le fonctionnement de l'Association Sportive Scolaire et le travail avec un club sportif pour permettre aux élèves de continuer leur pratique sportive au-delà des murs de l'école, dans un cadre sécurisé et connu.

UN GUIDE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Afin de permettre à toutes les équipes de pouvoir se structurer et accompagner au mieux leurs travaux, la mission académique Génération 2024 vous accompagne par des rendez-vous personnalisés, mais également via la plaquette d'information qui regroupe l'ensemble des actions partenaires.

https://www.ac-paris.fr/generation-2024-122878

generation2024@ac-paris.fr

4.3 S'ouvrir au monde à travers l'éducation artistique et culturelle

UNE ÉDUCATION AUX ARTS, AUX SCIENCES ET À LA CULTURE AU SERVICE DE TOUS LES ÉLÈVES

L'académie de Paris s'investit fortement dans l'éducation artistique et culturelle, qui **croise l'ensemble des problématiques d'une école engagée** : en permettant l'**épanouissement** des enfants et des adolescents mais aussi des professeurs qui les encadrent, l'éducation artistique et culturelle contribue fortement à la **lutte contre les inégalités**. Elle consolide également les **savoirs** fondamentaux par l'expérience sensible, facilite **la vie en commun** en permettant l'expression construite des émotions et ouvre des espaces de découvertes qui contribuent à la **valorisation de la voie professionnelle**. Les projets EAC peuvent aussi permettre aux professeurs d'aborder les thèmes de la laïcité, du fait religieux, des commémorations, renforçant ainsi les actions menées en faveur d'une **éducation citoyenne aux valeurs de la République**. S'appuyant sur un fort **réseau partenarial de structures culturelles d'excellence**, notamment celles qui accueillent des professeurs relais dans leurs équipes, l'académie de Paris installe à partir de la rentrée une politique de jumelages territoriaux entre ces lieux culturels et les réseaux REP et REP+, afin de proposer aux élèves des dispositifs structurants et inscrits dans la durée, ainsi que des formations ciblées en direction de leurs professeurs. Par ailleurs, l'académie de Paris s'engage pleinement dans la dynamique des J.O. 2024 au côté de l'équipe Génération 2024 par le biais des **Olympiades culturelles. Le pass culture – de 18 ans** qui touche tous les élèves scolarisés de la 4e à la Terminale est venu renforcer depuis janvier 2022 les dispositifs existants par des **financements exceptionnellement élevés**, alloués aux collèges et lycées pour un **pilotage local** au plus près des besoins. Le **rôle des chefs d'établissements**, soutenus par leurs référents culture, est fondamental pour l'appropriation des offres par les équipes pédagogiques.

PASS CULTURE : REPÈRES CHIFFRÉS

Moyens : **2 784 860 euros** pour 2022-2023 – entre 600 et 800 euros par classe

Offres : **5 667 offres** disponibles pour l'Île-de-France dans tous les domaines culturels.

5 979 projets et actions culturelles financés à Paris par le pass culture depuis janvier 2022.

Le 14 septembre 2022, un nouvel événement sera lancé: le Forum Culturel en Sorbonne (FOCUS)

À l'occasion de la prochaine rentrée, l'académie de Paris a souhaité ouvrir l'année scolaire sur un temps fort des arts et de la culture, afin de faciliter la rencontre entre les équipes pédagogiques et les structures culturelles. Accueillis au Rectorat en Sorbonne, 62 partenaires culturels parisiens se sont engagés aux côtés de l'académie pour présenter leurs offres à destination des scolaires aux équipes pédagogiques des premier et second degrés. Pensé comme un lieu de convergence, permettant d'échanger et de découvrir de nouvelles propositions, FOCUS a pour but de faciliter le montage de projets culturels et de susciter un nouvel élan vers le 100 % EAC.

© Marie Genel - MENJ

5. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

5.1 Rendre l'école pleinement inclusive

L'école inclusive est au cœur de la politique académique. Les élèves en situation de handicap qui éprouvent des difficultés scolaires particulières ou relèvent du haut potentiel, connaissent les mêmes besoins en termes d'apprentissages fondamentaux et d'orientation scolaire que les autres élèves. Le service de l'école inclusive se doit donc d'être par son action, ses interventions et ses formations proposées, un vecteur de l'amélioration de l'égalité des chances.

Depuis deux ans, la généralisation progressive des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) a permis de raccourcir les délais d'affectation des personnels accompagnants (AESH) et d'assurer une meilleure prise en compte des besoins des élèves.

Chaque PIAL bénéficie dorénavant de l'accompagnement d'une équipe mobile du médico-social qui vise à consolider les parcours des élèves les plus fragiles en proposant, notamment, des médiations et des formations de proximité. L'année scolaire 2022-2023 devrait voir se concrétiser les PIAL renforcés qui visent à raffermir encore le lien entre l'école et le médico-social.

Avec deux nouvelles ouvertures cette année, l'académie de Paris a encore maintenu son effort en direction des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS), avec 72 dispositifs en élémentaire, 86 en collège et 12 en lycée permettant d'accueillir 2000 élèves. Depuis 2017, ce ne sont pas moins de 20 nouveaux dispositifs qui ont ainsi été créés. Dans le cadre du plan national autisme, Paris comptera par ailleurs en septembre 2022, 7 Unités Externalisées Autisme en primaire (UEMA et UEEA) et 3 unités externalisées d'IME dotées de nouveaux moyens d'enseignement.

Au collège Victor Hugo se met en place un Pôle d'Enseignement Spécialisé pour les jeunes sourds, grâce auquel les élèves scolarisés en primaire à l'école Turenne pourront poursuivre leur scolarité dans le secondaire.

Enfin, de nombreuses actions mutualisées concrétisent une collaboration active avec la MDPH et l'ARS (démarche « 0 enfant sans solution », séminaire, formations conjointes...).

Pour répondre à l'augmentation régulière du nombre d'élèves en situation de handicap - plus de 13 500 à la prochaine rentrée - différentes actions ont été menées depuis 2017 :

- généralisation des PIAL pour réduire les délais d'attente des élèves accompagnés,
- accroissement du nombre d'ULIS et d'UE, développement de la collaboration avec la MDPH et l'ARS dans des dispositifs visant à pérenniser les parcours des élèves.

ÉCOLE INCLUSIVE
Information École inclusive
0 805 805 110
Numéro vert
Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

À la rentrée 2022 :

- 163 PIAL (pour les établissements publics et privés) et 3350 AESH
- 197 dispositifs ULIS (publics et privés)
- 3 UEMA et 4 UEEA
- 4 EMASco

5.2 **Agir pour la mixité sociale à l'école**

Alors que l'académie de Paris est l'une des plus ségréguées de France - en 2020, l'indice de ségrégation sociale des lycées parisiens était 1,2 fois plus élevé que la moyenne nationale, et l'indice de ségrégation scolaire 4,8 fois plus important -, la réforme de l'affectation en classe de Seconde GT conduite lors de la session 2021 a permis d'obtenir de très significatives évolutions dans le profil social et scolaire des lycées parisiens dès la rentrée 2021.

Par le double effet d'une nouvelle sectorisation et de la mise en place d'un bonus fondé sur l'IPS du collège de scolarisation de l'année de 3e, la ségrégation sociale dans les lycées parisiens a diminué de 28 %, et la ségrégation scolaire de 30 %, entre 2020 et 2021. Les boursiers ont été à la fois mieux affectés et mieux répartis sur l'ensemble des établissements, notamment dans les plus favorisés, grâce à un taux cible adapté au profil de chaque lycée. Cette évolution s'est enfin traduite par un taux de satisfaction renforcé des familles sur leurs premiers vœux, ainsi que par une réduction du temps de transport moyen des lycéens vers leur établissement d'affectation.

Cette réforme s'est assortie, tout au long de l'année 2021-2022, de mesures destinées à renforcer l'accompagnement des élèves (HSE « Je réussis au lycée ») et à adapter l'offre de formation des établissements pour s'adapter à des profils d'élèves plus diversifiés :

- enrichissement de la carte des enseignements de spécialité et des options ;
- ouverture de divisions, notamment en voie technologique, afin de favoriser la montée pédagogique en 1re des élèves au sein de leur établissement.

Au cours de l'année 2021-2022, la mise en œuvre de la réforme s'est poursuivie, sur la base des préconisations formulées par le comité de suivi réuni le 17 décembre 2021 et des travaux conduits par Julien Grenet, Directeur de recherches au CNRS, dans le cadre d'une convention conjointement signée par l'académie de Paris, la DGESCO et la DEPP :

- ajustements de la sectorisation pour une vingtaine de collèges, afin de renforcer l'accès de tous les élèves de 3e à quelques lycées à très fort taux de pression, et de renforcer la mixité sociale et scolaire dans quelques lycées du sud et de l'ouest de Paris, où les effets de la réforme avaient été plus timides ;
- évolution du processus de recrutement dans les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand, devant permettre de renforcer l'équité du recrutement et la mixité sociale du public accueilli, sans sacrifier à l'excellence scolaire.

Même s'il convient d'attendre l'analyse détaillée des données transmises à l'équipe de recherche pilotée par Julien Grenet, les premiers résultats de la session d'affectation 2022 montrent d'ores et déjà un renforcement des tendances positives observées en 2021 :

- des vœux mieux répartis sur l'ensemble des lycées parisiens, preuve de la « reconquête » de certains établissements autrefois boudés des familles ;
- un nombre d'élèves non affectés en baisse de 42 % ;
- un taux de satisfaction en très forte augmentation sur le 1er vœu (+7,7 points – 68,1 %) et les 3 premiers vœux (+5,3 points – 89,3 %) ; aucun collège n'obtient cette année un taux de satisfaction sur les 3 premiers vœux inférieur à 67 %, contre une dizaine en 2021 ;

- la poursuite du rééquilibrage des niveaux scolaires dans une majorité de lycées ;
- le renforcement de la mixité sociale dans une majorité de lycées très favorisés des anciens districts sud et ouest.

Henri-IV et Louis-le-Grand, ouverture sociale et excellence scolaire renforcées
- un taux de pression qui s'est accru, avec un élargissement du vivier des candidatures permis par la suppression du dossier. Les candidatures issues de collèges à IPS faible ont augmenté de 87 % à H4 et de 72 % à LLG par rapport à 2021.
- un taux de boursiers nettement supérieur à 2021 : 16,3 % à Henri-IV et 25,6 % à Louis-le-Grand.
- une meilleure représentativité de tous les types de collèges parisiens parmi les admis : +8 points pour les élèves issus de collèges à IPS faible (22,4 % des admis parisiens, pour une moyenne académique de 25 % des affectés en Seconde GT) ; +10 points pour les élèves issus de collèges à IPS intermédiaires (34 % des admis parisiens, pour une moyenne académique de 35 %).
- la moyenne des admis parisiens est passée de 17,72/20 en 2021 à 17,87/20 en 2022.

POLITIQUE DE SECTORISATION ET DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Au-delà des resectorisations effectuées pour la rentrée 2022, de l'attribution différenciée des moyens sur la base de l'IPS ou encore de la mise en place du bonus IPS destiné à encourager les familles à scolariser leur enfant dans leur collège de secteur, le renforcement de la mixité sociale dans tous les établissements parisiens passe aussi par l'enrichissement de l'offre de formation dans les collèges et les lycées les moins attractifs.

Il s'agit ainsi de favoriser la réussite de tous les élèves, mais aussi l'inscription des familles les plus favorisées dans leur établissement de secteur lorsque celui-ci a tendance à être évité.

Un travail conduit avec la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris (DAC) a ainsi permis d'identifier des collèges où l'implantation d'une classe à horaires aménagés permettrait un renforcement de l'offre culturelle de l'établissement à destination de tous les élèves, ainsi que de l'attractivité de l'établissement. À la rentrée 2022, deux CHAT (Classes à Horaires Aménagés Théâtre) sont ainsi ouvertes au sein des collèges Gérard Philippe et Perrin, ainsi qu'une CHAM (Classe à Horaires Aménagés musique) au collège Villon.

L'offre de langues vivantes est également renforcée dans les collèges et lycées parisiens, avec 6 nouvelles ouvertures de classes bilangues et 6 ouvertures de sections européennes.

Dans le post-bac, la volonté de renforcer l'attractivité de certains lycées se manifeste par l'ouverture, à la rentrée 2022, de 3 formations particulièrement significatives de la politique d'égalité des chances conduite par l'académie de Paris :

- une classe de CPGE littéraire B/L au lycée Voltaire, formation peu présente sur le territoire parisien et accueillant un public généralement très favorisé ;
- une classe de CPGE ATS « génie civil » au lycée Saint-Lambert, destinée à favoriser la poursuite d'études post-BTS des étudiants majoritairement issus de baccalauréat professionnel ;
- une Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures – Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques au lycée Colbert, destinée à préparer les étudiants à l'entrée dans les écoles supérieures d'art.

LES INTERNATS ET LES INTERNATS D'EXCELLENCE

L'académie de Paris dispose de 13 internats. L'essentiel d'entre eux accueille des élèves de classes post-bac, principalement en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le Lycée d'état Jean Zay accueille ainsi près de 800 étudiants, majoritairement boursiers.

L'internat du collège Thomas Mann (13e arrondissement) et l'internat du lycée Guimard (19e arrondissement) sont deux internats d'excellence depuis 2021. Éducation à la citoyenneté et éducation artistique et culturelle sont au cœur du projet de ces internats. Il s'agit de permettre aux élèves de réussir et de s'épanouir pleinement.

Situé dans le 13e arrondissement, l'internat Thomas Mann est le seul internat parisien à accueillir des élèves de collège. Le recrutement est réservé aux familles de l'académie de Paris. Accueillant jusqu'à 48 élèves, il propose aux internes un projet qui vise :

- à favoriser la motivation et la persévérance au service de la réussite de chaque élève ;
- à développer le respect de l'autonomie, au service de l'engagement et de la responsabilité citoyenne.

Il s'agit d'accompagner l'adolescent dans la construction de sa vie d'adulte. Les élèves bénéficient du dispositif « Cordées de la réussite ». Grâce au plan de relance, cet internat est actuellement en cours de rénovation pour offrir aux élèves les conditions de réussite et de bien-être qui leur sont nécessaires.

Situé dans le 19e arrondissement, le lycée Guimard, rénové en 2011, compte 20 places (8 pour les filles et 12 pour les garçons). Il est prioritairement ouvert aux élèves des formations inter-académiques des métiers d'art du CAP au Diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE), soit un vaste choix de formations de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Le projet éducatif de l'internat repose essentiellement sur l'éducation artistique et culturelle grâce aux partenariats noués dans ce cadre. Il existe un conseil d'internat composé des deux délégués d'internat élus au 1er trimestre et de la CPE.

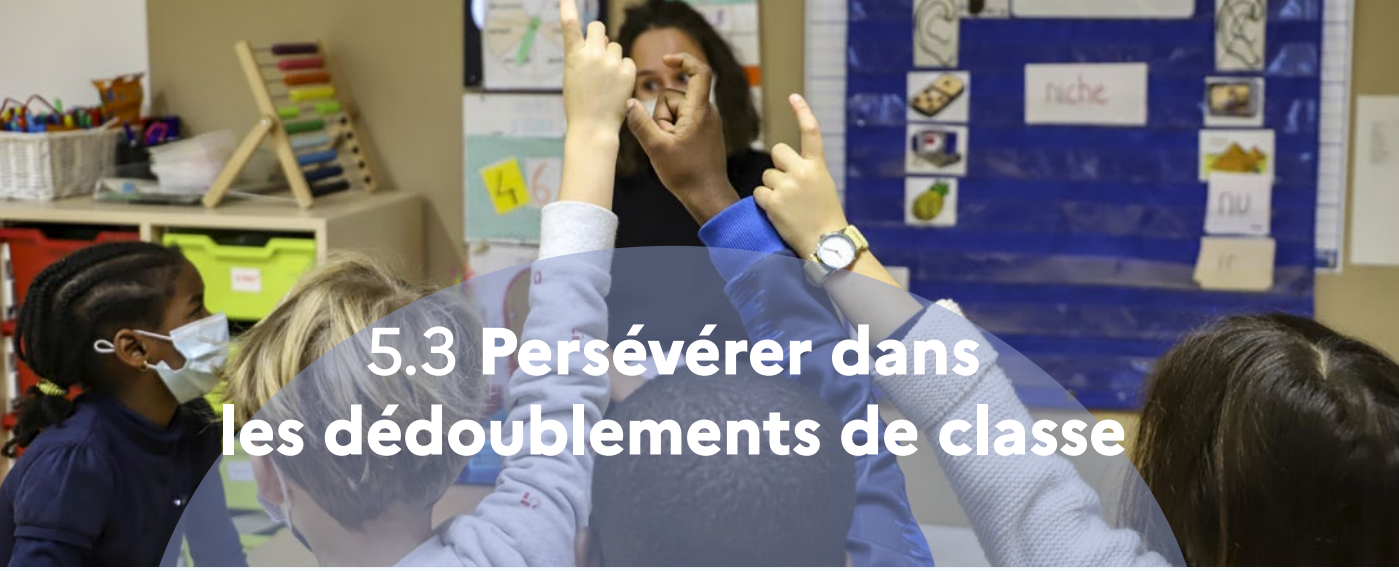

5.3 Persévérer dans les dédoublements de classe

La politique de dédoublement des classes initiée à la rentrée 2017 trouve son aboutissement en cette rentrée dans l'académie de Paris avec l'achèvement total du dédoublement des GS en éducation prioritaire. 100 % des classes de GS, CP et de CE1 sont désormais dédoublées en REP et en REP+.

Le dédoublement des classes commencé par les CP en REP+ en septembre 2017, puis étendu au CE1 et aux GS de l'éducation prioritaire, bénéficie désormais à près de 29 % des élèves de GS et près de 32 % des élèves de CP et CE1.

Ces effectifs de classe réduits ont un impact positif sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux et sur la prévention des difficultés scolaires. Après la formation dans le cadre du plan lecture de tous les professeurs enseignants en classes dédoublées, un effort considérable de formation et d'accompagnement se poursuit en maternelle pour les professeurs de cycle 1 afin de favoriser la réussite des élèves dans la suite de leur parcours scolaire.

À cet effet 20 postes de remplaçants formation continue sont créés pour l'année scolaire 2022-2023 (s'ajoutant aux 13 créés l'année précédente) permettant à plusieurs centaines de professeurs de maternelle de bénéficier d'actions de formation à partir de besoins diagnostiqués par les analyses des évaluations repères (lexique et numération notamment), et par la nécessité de diffuser les connaissances nouvelles apportées par la recherche sur les mécanismes de développement et d'apprentissage des jeunes enfants. Il s'agit d'accentuer l'effort en maternelle à la suite des très bons résultats obtenus par les élèves de l'académie aux évaluations nationales en CE1 après la formation des professeurs de classes dédoublées de CP dans le cadre du plan lecture.

Ajoutons que l'académie met par ailleurs en place en cette rentrée le plafonnement à 24 élèves des effectifs des classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire.

5.4 Réduire les inégalités filles-garçons

Dans l'académie de Paris, une attention forte est portée à l'égalité entre les filles et les garçons. Il s'agit de permettre la réussite de toutes et tous dans un climat serein où le respect de chacun est une valeur centrale. Dans plus de la moitié des collèges et lycées, un référent égalité entre les filles et les garçons assure la coordination des actions localement.

Le premier axe vise à former et éduquer contre les représentations stéréotypées qui alimentent les inégalités et le mal-être. À l'école, au collège et au lycée, les élèves reçoivent un enseignement dédié d'abord dans le cadre de l'enseignement moral et civique, mais aussi, et dès que cela est possible dans les autres disciplines, par exemple, en langues vivantes, en histoire-géographie, etc. Un travail partenarial est mené, particulièrement dans le second degré dans le domaine de l'éducation à la sexualité. Les professeurs suivent également des formations dédiées pour lutter au mieux contre les stéréotypes et les préjugés à l'école.

Le deuxième axe de travail vise à favoriser des parcours de réussite pour les filles et les garçons et accompagner les choix d'orientation pour atteindre une plus grande mixité. Il s'agit d'abord de faire prendre conscience à toutes et tous des stéréotypes qui affaiblissent la mixité entre les filles et les garçons après le collège dans le choix des enseignements de spécialité en lycée général ou encore dans le choix des filières dans l'enseignement technique et professionnel. Cette sensibilisation concerne à la fois les filles et les garçons afin de permettre à toutes et tous de trouver une voie d'orientation qui leur permette de réussir et s'épanouir.

Enfin, et c'est une priorité, l'école offre un cadre d'apprentissage pour lutter contre toutes les formes de violences sexuelles ou sexistes dont les filles sont les premières victimes. Le respect de l'autre, de son intégrité morale et physique, la culture de l'engagement participent d'abord à un climat scolaire plus serein et plus largement à la construction d'une société d'égalité.

Cette politique de lutte contre le sexisme rejoint la politique de lutte contre les discriminations menée par l'académie de Paris, notamment contre l'antisémitisme, le racisme et les LGBTphobies.

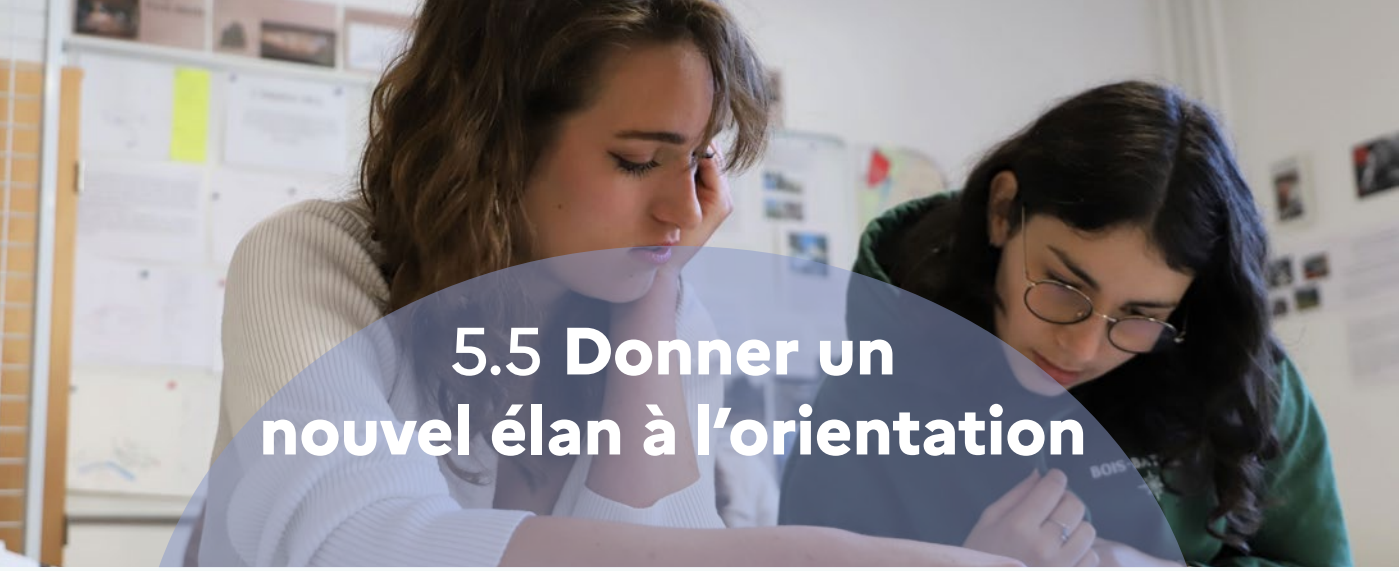

5.5 Donner un nouvel élan à l'orientation

DÉPLOIEMENT DE 8 COMITÉS LOCAUX ÉCOLE – ENTREPRISE (CLEE)

PRIORITÉ LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE ACADÉMIQUE

L'académie de Paris s'engage, à la rentrée scolaire 2022, à généraliser les CLEE dans chaque bassin d'éducation et de formation ; une mesure phare pour structurer opérationnellement la relation École-Entreprise au service de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Des réseaux fédérateurs réunissant l'ensemble des parties prenantes du territoire

Chaque CLEE mettra en interaction trois groupes d'acteurs : les acteurs publics d'éducation et de formation, les acteurs du milieu économique et des acteurs d'appui (inspecteurs, chargés de mission MA2E, SAIO, IPE ...). De ce fait, le territoire académique sera maillé par des réseaux locaux opérationnels œuvrant pour le développement de relations permanentes et nourries des acteurs du système éducatif avec ceux du monde professionnel autour des questions d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle.

Une gouvernance pragmatique et participative

Le CLEE est piloté par un binôme – pilote : un chef d'EPLE et un représentant du milieu économique. Il s'appuie sur un bureau composé, au plus, d'une dizaine de personnes dont principalement l'IPE référent, le chargé de mission MA2E, un inspecteur référent du bassin et un DCIO pour organiser les réunions de l'assemblée. Cette dernière instance rassemble les représentants de l'ensemble des membres en vue d'adopter un plan d'action annuel, suivre sa mise en œuvre et évaluer les réalisations qualitativement et quantitativement.

Un fonctionnement souple et novateur

Les membres de chaque CLEE sont appelés à déterminer librement leurs règles de fonctionnement et d'opérer les choix d'actions au plus proche des besoins de leur territoire. Ils prendront appui sur l'existant et accorderont une priorité aux actions au profit des collèges.

Les actions pourront se définir autour des axes suivants :

- accompagnement au choix de l'orientation des élèves en favorisant la découverte de la diversité du monde professionnel et les multiples voies de formation ;
- préparation des élèves à la vie professionnelle et à leur insertion dans l'emploi ;
- développement des partenariats favorisant la découverte des élèves du milieu professionnel et le développement de l'esprit d'initiative et entrepreneuriat ;
- coordination de la participation aux manifestations et événements locaux, régionaux et nationaux : salons, forums, semaines thématiques ;
- accompagnement des équipes pédagogiques dans les actions de valorisation de la voie professionnelle et de rapprochement entre le système éducatif et le monde socio-économique.

Le CLEE est un outil au service du temps dédié à l'orientation :

- → En collège (12 h annuelles en classe de quatrième et 36 h annuelles en classe de troisième) ;
- → Au lycée général et technologique (54 h annuelles) ;
- → En voie professionnelle sous statut scolaire (265 h / 3ans).

Son action doit permettre de :

- Favoriser une meilleure connaissance des métiers ou des familles de métiers ;
- Fournir des outils pour sensibiliser à la diversité du monde économique et professionnel ;
- Organiser des séquences d'observation en milieu professionnel ;
- Ouvrir les portes des entreprises.

5.6 Lutter contre le décrochage scolaire

À L'ÉCHELLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Objectifs :

100 % d'établissements dotés d'un référent décrochage et d'un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) actif

100 % des élèves suivis pendant et après leur passage dans l'établissement

La dynamique engagée depuis 2020 avec l'organisation d'un séminaire dédié à la persévérance scolaire et la production d'un guide de déploiement du GPDS va s'accentuer.

L'objectif est d'établir un meilleur diagnostic du décrochage en collège, lycée professionnel et d'enseignement général et technologique, de mieux pouvoir repérer les situations à risque, de proposer des suivis individuels, des réponses personnalisées.

Pour cela, il s'agit de faire en sorte que 100 % d'établissements aient un GPDS actif qui s'appuie sur des pratiques collaboratives et des échanges pluricatégoriels donnant lieu à des réponses imaginatives et concrètes permettant de prendre en compte les situations des élèves décrocheurs dans toute leur complexité.

La question du parcours des élèves est centrale, les jeunes doivent être accompagnés dans et à la sortie de leur établissement ; un outil en cours d'élaboration au niveau national va permettre de mieux soutenir cette prise en charge.

À L'ÉCHELLE DES BASSINS

PRIORITÉ LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ACADÉMIQUE

Objectif : Un réseau FOQUALE actif dans chacun des bassins

L'action des bassins en matière de lutte contre le décrochage scolaire s'organise et se structure :

- les réseaux formation qualification emploi (FOQUALE) prennent en charge les jeunes qui souhaitent se réorienter sous l'impulsion des chefs d'établissement animateurs FOQUALE ;
- les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) pilotées par les directeurs de CIO et la Mission locale de Paris accompagnent les jeunes décrochés repérés dans les listes SIEI, avec un suivi renforcé de ceux qui sont soumis à l'obligation de formation (16-18 ans). Ces plateformes s'appuient sur le réseau des partenaires du champ de la formation et de l'insertion, auxquels s'ajoutent depuis l'année 2021, les acteurs associatifs de la santé mentale.

Le bassin constitue l'échelle où se situent les échanges de pratiques, les réflexions croisées, ou se conçoivent des projets qui font avancer collectivement.

À L'ÉCHELLE DE L'ACADÉMIE

- une collaboration engagée avec la recherche pour diagnostiquer la prise en charge du décrochage à l'échelle de l'académie et identifier les leviers ;
- un plan de formation des équipes organisé dans le cadre de l'École académique de formation continue, un accompagnement des projets et des équipes, un nouveau séminaire en préparation ;
- une réflexion pluricatégorielle qui se poursuit pour soutenir l'action des établissements et le pilotage, par la conception d'outils et l'accompagnement des dispositifs.

5.7 Amplifier le dispositif Vacances apprenantes

S'AMUSER PENDANT LES VACANCES TOUT EN RENFORÇANT SES COMPÉTENCES SCOLAIRES

Le plan vacances apprenantes décidé en 2020 par le Gouvernement est renouvelé en 2022. Il a pour objectif de répondre aux enjeux de consolidation des savoirs et de partage d'expériences collectives à travers des activités culturelles, sportives et de développement durable. Il constitue un moyen de lutte contre le décrochage scolaire et permet à des enfants qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'activités éducatives encadrées par des professionnels.

En 2022-2023, l'académie de Paris poursuivra ses actions autour de quatre dispositifs :

- Stages de réussite qui visent les élèves les plus en difficulté en école primaire et qui intègrent des activités en soutien aux apprentissages fondamentaux, tout particulièrement en français et mathématiques. Ils se déroulent sur une semaine, par demi-journée, pendant les vacances de Toussaint, Pâques et été ;
- « École ouverte » qui s'adresse aux élèves de collège et lycée et qui propose des activités pédagogiques et éducatives sur une semaine complète, soit dans l'établissement scolaire, soit sur un lieu de séjour ou en itinérance. Ce dispositif dans sa déclinaison « Été du pro » est aussi une opportunité pour permettre aux élèves de lycées professionnels de découvrir une filière professionnelle, d'accéder à des plateaux techniques ou de préparer une insertion professionnelle ;
- « Colos apprenantes » qui sont des séjours de vacances labellisés par l'État et dont l'aide peut atteindre 80 % du coût du séjour. Elles sont organisées en lien avec les collectivités et associations partenaires et se déroulent pendant les vacances d'été, sur une semaine. Les publics prioritaires sont les enfants et jeunes scolarisés (de 3 à 17 ans) en priorité, mais non exclusivement domiciliés en quartier politique de la ville, issus de familles en situation socio-économique précaire ;
- Stages intensifs de langues vivantes d'une semaine, dispositif académique, à l'attention des élèves de lycée. Ils sont proposés dans trois langues, anglais, allemand, espagnol, et se déroulent pendant les vacances d'hiver, Pâques et été.

→ 250 écoles, collèges et lycées mobilisés
→ Une riche palette de lieux et d'activités culturelles et sportives offerte pendant les vacances scolaires

Au bénéfice d'environ 10 000 élèves

Focus : une équipe pour accompagner les écoles et établissements

Afin de favoriser un déploiement diversifié et enrichissant de l'opération Vacances apprenantes, de nombreux partenaires sont mobilisés sur l'académie pour accompagner les directeurs d'écoles et chefs d'établissement dans l'élaboration de leurs projets : les corps d'inspection, la délégation académique aux arts et à la culture, la mission académique au développement durable, le CASNAV. Ils sont aussi appuyés par les collectivités territoriales, les acteurs de la culture, l'académie du climat, les clubs sportifs ainsi que les professionnels du champ de l'éducation populaire.

© Julie Bourges - MENJ

6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

6.1 Sensibiliser à la transition écologique

Au regard des enjeux de plus en plus forts autour de la transition écologique, l'académie de Paris se mobilise en faveur de l'éducation au développement durable. En 2021-2022, cela s'est traduit par une formation accrue des éco-délégués à l'école, au collège et au lycée. De même, le projet « De la graine à l'oiseau » a permis de mobiliser une centaine d'écoles, collèges et lycées dans une démarche visant à sensibiliser les élèves aux enjeux de protection de la biodiversité. Ces actions ont été menées en lien avec de nombreux partenaires, en premier lieu, l'académie du climat mise en place par la mairie de Paris, mais aussi le Muséum d'histoire naturelle.

Pour cette nouvelle année, un nouveau projet est proposé « L'eau dans tous ses états ». Les écoles et établissements scolaires sont invités à travailler autour du thème de l'eau, ressource essentielle qu'il convient aujourd'hui de préserver. Autour d'un objet d'étude aussi riche, il s'agit d'abord de proposer aux classes et/ou aux éco-délégués des situations d'observation et d'apprentissage ancrées dans le réel, privilégiant à la fois l'approche sensorielle (écouter/toucher) et la démarche d'investigation scientifique. Les élèves pourront ensuite communiquer le résultat de leurs recherches sous des formes variées. Ces démarches doivent avoir pour objectif d'entrer progressivement dans un raisonnement complexe en s'interrogeant sur les enjeux de l'eau, les conflits d'acteurs et les réponses possibles à titre individuel et collectif. Ce travail donnera lieu en fin d'année à une restitution permettant de mettre en lumière la vitalité et la diversité du travail des écoliers, collégiens et lycéens.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, la formation des éco-délégués sera amplifiée, en favorisant leur esprit de participation et d'engagement à travers l'assemblée des éco-délégués parisiens. En partenariat avec l'académie du climat, les élèves seront invités à faire des propositions concrètes en faveur du développement durable.

FOCUS

À l'établissement régional d'enseignement adapté Alexandre Dumas, un partenariat avec la Gaité Lyrique va permettre aux élèves de l'établissement de travailler la problématique du recyclage, de prendre conscience des enjeux de développement durable, mais aussi de penser les gestes qui permettent de faire face aux défis écologiques.

6.2 Susciter l'engagement

TRANSMETTRE LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

En décembre 2021, les élèves des écoles, collèges et des lycées parisiens ont fêté comme chaque année la laïcité et les valeurs de la République à l'occasion de l'anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État : chants, danses, vidéos, vitraux étaient présentés. Toute une série de projets pédagogiques et de manifestations (semaine de la presse et de la liberté d'expression, semaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, expositions, réalisations…) font ainsi, tout au long de l'année scolaire, partager aux élèves les valeurs de la République, leur permettant de se construire en tant qu'individus libres, égaux et fraternels, de penser et d'agir de façon éclairée.

L'équipe Laïcité Faits religieux est par ailleurs au service de la communauté éducative pour assurer des interventions, des formations en présence et à distance en direction des personnels et des élèves au sein des écoles et établissements scolaires ou lors de stages spécifiques. Ce sont ainsi 152 établissements du 2d degré (dont tous les établissements REP et REP+) ainsi que les Inspecteurs de l'Éducation nationale et les Conseillers pédagogiques de toutes les circonscriptions du 1er degré qui ont bénéficié d'actions élaborées en fonction de leurs besoins particuliers.

En 2022-2023 le plan académique de formation mis en place en janvier 2021 continuera à se déployer en coordination avec le plan de formation national. Les nouvelles ressources nationales seront diffusées et les ressources académiques continueront d'être développées. Enfin, le thème retenu pour la fête de la laïcité 2022 est « La laïcité en Lumières ».

Contacts :

Véronique Grandpierre, IA-IPR
laicite@ac-paris.fr

Réalisé par les élèves du Lycée Dorian

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL PARACHÈVE LE PARCOURS CITOYEN

Le SNU se compose de 3 phases :

(1) un séjour de cohésion de 15 jours pour les jeunes de 15 à 17 ans. Il leur permet de faire de nouvelles rencontres et d'échanger sur des thématiques d'engagement : activités sportives, temps de débats sur l'engagement, visites de musées et du patrimoine parisien, forum des métiers, ravivage de la flamme du soldat inconnu, échanges avec des professionnels de différents secteurs (environnement, justice, armée, éducation)… Ce programme riche et diversifié a pour but de transmettre un socle républicain, de renforcer la cohésion nationale et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des volontaires ;

(2) une mission d'intérêt général de 84 h pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités territoriales, des organismes publics ainsi que des institutions comme les corps en uniforme ;

(3) un engagement facultatif via le service civique.

L'année 2022 a permis de déployer trois temps de séjour de cohésion dans le département de Paris, en février, juin et juillet. Au total, ce sont 725 jeunes volontaires parisiens qui ont effectué leur SNU, tandis que 800 jeunes des 7 départements d'Île-de-France ont été accueillis à Paris, dans six centres de séjours pour la phase 1.

Le nombre d'élèves participant à la phase 1 du SNU augmentera significativement en 2022-2023. Les établissements devront donc poursuivre la dynamique d'information des jeunes sur ce dispositif prometteur.

REPÈRES CHIFFRÉS

725 jeunes volontaires parisiens âgés de 15 à 17 ans sont inscrits au SNU en 2022

800 jeunes issus de toute l'Île-de-France accueillis dans un centre parisien pour le séjour de cohésion

En résumé :

Le SNU permet aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, de découvrir des environnements qui ne sont pas forcément couverts par les programmes scolaires tout en favorisant l'envie de s'engager pour les autres.

6.3 Informer par l'éducation aux médias et à l'information

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (EMI)

Le premier défi des années à venir sera d'être capable de se construire dans un monde soumis à un flux d'images et d'informations en continu.

Le développement de l'esprit critique au sein de l'école apparaît ainsi comme un enjeu au cœur de ses missions.

Composante à part entière du statut de citoyen dans les démocraties modernes, **l'esprit critique serait la compétence éducative la plus importante du XXIe siècle selon l'OCDE**, qui l'associe à la créativité, seconde compétence la plus recherchée.

L'école est le lieu privilégié d'une construction de l'esprit critique parce qu'elle est le lieu et le moment privilégiés de l'acquisition des savoirs disciplinaires, d'une part, et de l'acquisition des « compétences douces », d'autre part qui traduisent des aptitudes à s'ouvrir aux autres, à les rencontrer, à les estimer, à s'entretenir avec eux (IGESR, juillet 2021).

L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique.

L'EMI doit ainsi connaître une nouvelle dynamique fondée sur les pédagogies de l'action et de projet dans tous les enseignements de l'école élémentaire au lycée, le renforcement des réseaux d'acteurs et l'accompagnement des pratiques pédagogiques, notamment par le biais des professeurs documentalistes, des coordonnateurs et chargés de mission du CLEMI 1er et 2d degrés, de la DANE et de la DAAC.

Elle sera ainsi au cœur du séminaire académique interdegré et interdisciplinaire « **Éduquer à l'esprit critique », qui aura lieu en Sorbonne, le mercredi 15 février 2023**.

6.4 Adapter l'école aux crises

ACCUEILLIR LES ENFANTS ÉTRANGERS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

En 2021-2022, les jeunes nouvellement arrivés en France sont issus de 95 pays différents.

Certains de ces jeunes ont pu, dans leur pays d'origine, apprendre à lire et à écrire dans leur langue première. D'autres ont peu côtoyé les bancs de l'école avant leur arrivée en France. Parmi eux, il y a des mineurs parvenus seuls en France, sans accompagnement. **Conformément aux valeurs de l'École de la République, tous ces enfants et adolescents en âge d'être scolarisés sont accueillis dans les écoles et les établissements de l'académie de Paris**.

Quand leur maîtrise du français est suffisante, ils intègrent pleinement une classe ordinaire. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, ils sont pris en charge par les professeurs des unités pédagogiques pour élèves allophones (UPE2A), dispositifs dont est maillé tout le territoire parisien. En lien avec une classe où ils retrouvent des camarades de leur âge, ces élèves ajoutent à leurs compétences la pratique de notre langue, tout en faisant profiter leurs camarades des richesses de leurs propres langue et culture d'origine.

REPÈRES CHIFFRÉS

Un réseau de **142** **UPE2A** (dont 58 en école, 41 au collège, 43 au lycée général ou professionnel).

- **2 373** **élèves allophones scolarisés en UPE2A** (dont 811 écoliers, 758 collégiens, 804 lycéens).
- **681** **mineurs non accompagnés** (MNA) scolarisés (114 en classe ordinaire, 458 en LP, dont 202 élèves non scolarisés antérieurement – NSA).
- **138** **élèves accueillis à l'école du centre d'hébergement d'urgence pour migrants** (CHUM) à Ivry-sur-Seine.
- **26** **enfants du voyage** préscolarisés sur les aires d'accueil des bois de Boulogne et de Vincennes.

FOCUS :

La scolarisation des élèves en provenance d'Ukraine

Environ 100 000 Ukrainiens ont rejoint la France depuis le début de la guerre, dont 18 000 élèves scolarisés sur tout le territoire national.

Pour accueillir ces élèves, et afin de centraliser les demandes de scolarisation, l'académie de Paris a déclenché dès le mois de mars une cellule de crise dotée d'une ligne téléphonique unique (0 800 200 146) et d'une adresse de messagerie (celluledecrise@ac-paris.fr).

Parallèlement à son organisation ordinaire, le centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés (Casnav) a déployé des sessions exceptionnelles d'évaluation pour affecter les Ukrainiens non francophones dans les UPE2A en écoles (en lien avec les mairies d'arrondissement de Paris), au collège et au lycée. Ce sont près de 500 élèves qui ont ainsi pu poursuivre leur parcours scolaire dans notre académie.

Depuis le mois de juin, une psychologue ukrainienne intervient dans les écoles et les établissements pour accompagner les élèves ayant vécu dans une zone active de conflit ou ceux qui vivent douloureusement leur exil forcé.

À partir du mois d'avril, des cours de langue et de civilisation ukrainienne ont pu être proposés, hors temps scolaire. Conduits par des professeures ukrainiennes, ces cours ont été suivis par une soixantaine d'élèves, répartis sur trois sites. Ils se sont poursuivis pendant les congés de printemps ainsi qu'au mois de juillet 2022. Ces cours ont vocation à reprendre à la rentrée 2022.

ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE FACE AU RISQUE SANITAIRE

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements parisiens ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire arrêté en lien avec les autorités sanitaires sur la base des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Une cohérence avec les règles applicables en dehors du milieu scolaire est également recherchée.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, une graduation a été établie, en lien avec les autorités sanitaires, comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole:

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau orange ;
- niveau 3 / niveau rouge.

Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère de la Santé et de la Prévention au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

La détermination du niveau applicable s'appuie sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Le passage d'un niveau à un autre sera décidé par les autorités nationales et pourra concerner tout ou partie du territoire.

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/ann-e-scolaire-2022-2023-protocole-et-cadre-de-fonctionnement-116308.jpg

Contact Presse
01 40 46 20 26 / 01 40 46 22 25

www.ac-paris.fr | www.sorbonne.fr | communication.sorbonne@ac-paris.fr
@academie_paris | paris.academie | academie_paris

© Julie Bourges - MENJ